

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2018 : DELIBERATION N° 1

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 6 FEVRIER 2018

L'an deux mille DIX-HUIT le TREIZE FEVRIER à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - P. MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - I FRATINI - L-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Marc DANNEELS (à M.C MORETTI)

Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Pascaline MATAGNE (à Pascal NESEN)

Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)

Samia SERHANI (à J.P. COULON)

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Christophe DI POMPEO - Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI

Naëlle TAJDIRT

Francis TRINCARETTO (absent à partir de la question n° 6)

Louis-Armand DE BEJARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric LEFEBVRE

OBJET N° 3 : Remplacement d'un Conseiller municipal au sein de la Commission Municipale « *Affaires sociales, Handicap, Personnes âgées, Logement* »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.2121-21 relatif aux modalités de vote pour les nominations,

- L.2121-22 relatif aux Commissions Municipales,

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, n°00MA00631, Ville de Nice, en date du 31 décembre 2003, relatif à la composition des Commissions Municipales,

Vu les délibérations :

- n° 3 en date du 18 avril 2014 portant création, fixation du nombre de conseillers et désignation des membres composant les Commissions municipales.
- n°2 en date du 28 février 2017, portant désignation de Madame Béatrice FEDELI afin de remplacer, au sein de la Commission Municipale « *Affaires sociales, Handicap, Personnes âgées, Logement* », Madame Maryse GABET.
- n°97 en date du 25 septembre 2017, portant désignation de Madame Patricia REMIENS afin de remplacer, au sein de la Commission Municipale « *Affaires sociales, Handicap, Personnes âgées, Logement* », Madame Jocelyne Michaux.

Vu le courrier de Madame Béatrice FEDELI en date du 08 septembre 2017, réceptionné le 11 septembre 2017, informant de sa démission du Conseil Municipal de Maubeuge,

Considérant que Madame Béatrice FEDELI, par délibération n°2 en date du 28 février 2017, avait été désignée membre de la Commission Municipale « *Affaires sociales, Handicap, Personnes âgées, Logement* ».

Considérant que par les délibérations susvisées, la Commission Municipale « *Affaires sociales, Handicap, Personnes âgées, Logement* » est actuellement composée des conseillers municipaux suivant :

1	Marie-Charles LALY
2	Jeannine PAQUE
3	Pascaline MATAGNE
4	Samia SERHANI
5	Robert PILATO
6	Patricia REMIENS
7	Guy CAMBRELENG
8	Sylvie ZATAR
9	Xavier DUBOIS
10	Béatrice FEDELI

Que suite à la démission de Madame Béatrice FEDELI, il est nécessaire pour le conseil municipal de procéder à son remplacement au sein de la Commission Municipale « *Affaires sociales, Handicap, Personnes âgées, Logement* ».

Considérant, en outre, que l'arrêt précité de la Cour Administrative d'Appel, confirmé, souligne : « *le Conseil Municipal peut créer des Commissions à tout moment, y compris plusieurs années après les élections, alors que sa composition a pu varier au gré des ralliements ou de la constitution de nouveaux groupes d'élus.* »

Qu'il résulte de ces dispositions qu'afin d'assurer l'expression pluraliste des élus, la composition des différentes Commissions doit refléter celle de l'Assemblée Communale, telle qu'elle se présente à la date à laquelle la Commission a été formée. »

Considérant le fait que la représentation des diverses tendances d'opinion au sein de l'Assemblée Délibérante qui a été modifiée en cours de mandat est sans effet sur la composition nouvelle des commissions.

Qu'au vu des informations précédentes, ne peuvent uniquement candidater que les Elus « Maubeuge Bleu Marine », déclarés comme tels au 18 avril 2014, date de création de la Commission Municipale « Affaires sociales, Handicap, Personnes âgées, Logement. ».

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Désigner **Madame Irina FRATINI** en remplacement de Madame Béatrice FEDELI au sein de la Commission Municipale « *Affaires sociales, Handicap, Personnes âgées, Logement* ».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Désigne **Madame Irina FRATINI** en remplacement de Madame Béatrice FEDELI au sein de la **Commission Municipale « Affaires sociales, Handicap, Personnes âgées, Logement »**.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,**

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

